Procès-verbal
Assemblée Générale
Mardi 5 avril 2022

Centre de recherche et de restauration des Musées de France,
Site du Carrousel
Palais du Louvre – Porte des Lions
14, quai François Mitterrand
75001 Paris

Présents

Dominique De Reyer, Gabriel Seng, Nicolas Bouillon, Barbara Brunet, Isabelle Cabillic, Remi Catillon, Lorraine Mailho, Emmanuel Maurin, Mireille Klein

Pouvoirs (représenté par)

Judith Kagan (Lorraine Mailho), Aude Mansouri (Dominique De Reyer) , Marie Poiret (Emmanuel Maurin), Jean Fouace (Nicolas Bouillon), Clément Guinamard (Barbara Brunet), Carolina Hall (Nicolas Bouillon).

Ordre du jour

- Rapport moral
- Rapport financier
- Rapport d'activité des groupes
- CoRé
- Questions diverses

Rapport moral

Mireille Klein (conservateur général du patrimoine et chef de département au C2RMF) se présente succinctement. Roland May, ancien président, a présenté un rapport très détaillé lors de la dernière AG, en novembre 2021.

Le rapport moral est accepté à l'unanimité

Rapport financier (présenté par Nicolas Bouillon)

Année	Produits	Charges	Résultat d'exploitation	Trésorerie au 31/12
2016	13 495,00 €	6 243,00 €	7 252,00 €	11 330,48 €
2017	10 238,00 €	4 426,00 €	5 812,00 €	17 143,20 €
2018	19 332,00 €	9 860,00 €	9 472,00 €	22 810,83 €
2019	15 832,00 €	11 017,00 €	4 815,00 €	29 059,73 €
2020	20 622,00 €	13 770,00 €	6 727,00 €	36 994,77 €
2021				33 253,10 €

Budget prévisionnel 2022

RECETTES		CHARGES	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Fonctionnement			
Cotisations (taux plein)	9 250,00 €		
Cotisations (taux réduit)	360,00 €		
Cotisations institutions	3 000,00 €		
Inscriptions journées	1 500,00 €		
Ventes publications	1 490,00 €		
		Site web - mise à jour/entretien	1 300,00 €
		Secrétariat	7 500,00 €
		Frais comptable	800,00 €
		Assurance	200,00 €
		Abonnement visioconférence	100,00 €
		Actions des groupes de travail	5 000,00 €
Action spécifique			
Subvention MCC : Coré/Actions groupes travail/Site WEB	5 000,00 €		
		Publication Coré	5 700,00 €
TOTAUX	**20 600,00 €**		**20 600,00 €**

127 adhérents à ce jour mais il reste 4 journées d'études, il faudra 185 d'ici la fin d'année pour être à l'équilibre budgétaire.
12 institutions sont prévues dans le budget cette année mais 15 ont déjà demandé à adhérer.
Les ventes des publications se poursuivent (gérées par Lise Leroux). Ce sont essentiellement les anciens numéros papier de *CoRé* qui sont vendus, ainsi que des actes de colloque organisés par la SFIIC.
Des subventions régulières et de l'ordre de 5.000€ sont versées par le Ministère de la culture.
En dépense, le secrétariat est le poste le plus important car il finance les heures de travail de Céline Besson. Cette dernière s'occupe aussi de la publication de *CoRé*.
Le budget attribué à chaque groupe de travail passe cette année à 1000€.
Le budget est équilibré pour un montant de 20.600€ (en dépenses comme en recettes).
Il reste en trésorerie : 33.253€. Ce chiffre est en légère augmentation d'année en année, ce qu'il faut limiter. La trésorerie a surtout augmenté en 2020 en raison du faible budget des journées tenues (au mieux) en visio.
Le rapport financier est accepté à l'unanimité (bilan 2021 et budget prévisionnel 2022)

Rapport d'activité des groupes de travail (présenté par Dominique De Reyer)

Textile (28 janvier) : « Univers de la couleur »
Pierre (8 avril) : « Du granite à la kersantite »
Peinture (17 juin) : « Les strates de l'histoire : conserver, adapter ou supprimer les traces historiques de la restauration »
Bois (7 octobre) : les finitions sur bois
Dorure (Octobre) : des inquiétudes sont exprimées à propos de ce groupe qui n'affiche pas de thématiques ni d'appel à communication à ce jour.
Les journées "hybrides" avec une possibilité de suivi en visio ont un certain succès.
La Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine semble bien équipée pour cette gestion hybride.

Nathalie Balcar doit écrire une note d'intention pour constituer un groupe « Matériaux contemporains ».

Avancement sur la revue *CoRé* (présenté par Lorraine Mailho)

Le numéro 3 est en ligne depuis le 1er mars. Ce numéro est « un peu léger » mais le numéro 4 est en cours et doit sortir en septembre. Une avance sur les articles est en train d'être prise ce qui permettra d'assurer dans l'avenir une régularité sur le contenu de la revue. On constate que seulement la moitié des adhérents télécharge la revue alors qu'ils ont le droit à la gratuité. Le CA communique en AG pour insister sur le fait que l'information doit être plus transmise auprès des nouveaux adhérents.

Une diffusion auprès des institutions devrait permettre une meilleure transmission vers les étudiants.

En raison du faible nombre de membres présents et en l'absence du quorum nécessaire, il est décidé de ne pas recourir à une AG extraordinaire pour traiter de la modification visant à prévoir des réunions en distanciel. Cette modification interviendra dans le Règlement Intérieur.

Proposition d'amendement au règlement intérieur de la SFIIC.

L'article suivant est soumis au vote :

Article 18: Utilisation de plateformes numériques pour la tenue des réunions et l'organisation des votes
Par dérogation à toute autre disposition statutaire, les réunions de la SFIIC peuvent se tenir dans le cadre de réunions physiques, de téléconférences, de visioconférences et/ou en utilisant tout autre moyen de télécommunication disponible permettant l'identification des participants, ces moyens pouvant être utilisés de manière individuelle ou cumulative.
Assemblée générale.
Lorsque l'assemblée générale n'intervient pas uniquement dans le cadre d'une assemblée physique, la feuille de présence de ladite assemblée, s'il en existe, ne sera signée que par les membres qui seraient éventuellement présents physiquement. Les modalités de tenue d'une assemblée générale ordinaire et/ou extraordinaire (et les conditions de participation à celle-ci) relèvent de la décision du conseil d'administration. Ces modalités seront indiquées dans la convocation.
Conseil d'administration
Le choix des modalités de tenue d'une réunion du conseil d'administration (et les conditions de participation à celle-ci) revient au président de la SFIIC et sera indiqué dans l'avis de convocation.
Vote
Les conditions de participation aux réunions et assemblées de la SFIIC devront notamment indiquer si les votes lors desdites réunions et assemblées peuvent être exprimés à main levée, sous format papier (remis en réunion et/ou par correspondance), en ligne, sous format électronique et/ou selon tout autre moyen de télécommunication disponible, ces moyens pouvant être utilisés de manière individuelle ou cumulative. Sera réputé présent pour le calcul du quorum de participation et de décision, tout membre ayant voté selon les modalités prévues dans l'avis de convocation.

La proposition est votée à l'unanimité

Divers

- Un compte zoom est dédié à la SFIIC. L'abonnement payant (mensuel) n'est souscrit qu'au moment des Journées d'étude.
- La MAP accueille volontiers les journées de la SFIIC
- Un projet de colloque national de la SFIIC doit voir le jour :
  - Proposition de sujet : « Diagnostic non destructif et constat d'état », à développer et préciser
  - International via des intervenants connus de l'IIC,
  - Un appel à candidature pour créer un comité d'organisation, représentatif des différents groupes de travail, va être diffusé par le secrétariat,
  - À Tours si possible, au printemps 2024.
- D'après nos informations, il y a une reprise de contact entre les différents groupes de l'IIC. Un fil Twitter est mis en place et la SFIIC a demandé à y participer.
- Une annonce va être passée sur le site de la SFIIC en soutien aux Ukrainiens. Un message sera transmis à l'IIC pour leur faire part de notre démarche et volonté. Ensuite, un message sera transmis aux adhérents pour savoir s'ils connaissent des Ukrainiens dans le domaine de la conservation et qui auraient besoin de soutien.